

LYCÉE FRANÇAIS DE BRUXELLES

RENOVATION DE L'ÉTANCHEITE ET DE L'ISOLATION DE LA TOITURE DU BATIMENT C

Avis d'appel à candidature

APPEL D'OFFRE OUVERT selon la directive européenne 2014/24 et AR sur les marchés publics du 17/06/2016 avec ses modificatifs

1. Nom et adresse du Maître d'Ouvrage/Client et point de contact :

Le Maître d'Ouvrage est le Lycée français Jean Monnet de Bruxelles (LFJM) - Établissement à Gestion Directe (EGD) de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) - Avenue du Lycée Français, 9 à 1180 UCCLE,
Tél. : +32(0) 2374 58 78
Site internet : <http://www.lyceefrancais-jmonnet.be/>

La personne ayant le pouvoir d'engager le lycée français de Bruxelles sur délégation de M. le Directeur de l'AEFE et pour les actes juridiques et contractuels est Mme Ghania Ben Gharbia - Proviseur du lycée.

La personne habilitée à fournir des renseignements dans le cadre de cette procédure pour le compte du lycée français de Bruxelles est Monsieur Manuel Bautista Directeur Administratif et financier - dafacs.bruxelles.lfjm@aefe.fr

Pour des informations complémentaires techniques : prendre contact avec Monsieur T. Maillard
Tel : 02 379 08 44 ou par mail thierry.maillard@lyceefrancais.be

2. Nature de la procédure :

Appel d'offre ouvert pour l'attribution de la rénovation de la toiture du bâtiment C situé sur le site du Lycée Français à 1180 Uccle.

3. Description succincte du marché :

Le présent marché a pour objet la mise en œuvre d'un nouveau complexe d'isolation et d'étanchéité de la toiture plate du bâtiment C après enlèvement des complexes « isolation et étanchéité » existants.

4. Durée prévisionnelle du marché et date de réception des travaux :

Les travaux dureront au maximum 10 semaines calendriers dont les **8 dernières s'étaleront sur les deux mois d'été, période durant laquelle l'école est fermée**. Il est impératif au vu des travaux que la sécurité des enfants soit assurée.

Les deux premières semaines seront utilisées pour la préparation du chantier.

Il est impératif, dans le dépôt de candidature, que l'entreprise tienne en compte ce critère. Elle ne pourra en aucun cas justifier d'une demande de prolongation de délais en raison des congés du bâtiment.

5. Conditions de participation et de réponse à l'appel d'offres :

5.1 Professionnel pouvant participer à l'appel d'offres :

L'appel d'offres est ouvert aux entreprises générales ou entreprises spécialisées en toiture.

Toutes les garanties et cautions nécessaires pour juger que l'entreprise sera apte à la bonne exécution des travaux pourront être demandées par le maître d'ouvrage. Une partie de ces informations devra être remise lors de l'offre.

5.2 Contenu du dossier d'offre à remettre:-

Chaque offre devra comporter les éléments suivants (la fourniture du DUME ¹ est préconisée) :

1. Une lettre de candidature et de motivation ;
2. Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
3. Sélection qualitative

Droits d'accès

Motifs d'exclusion obligatoires (art. 61 AR 18/04/2017 et art. 67 loi 17/06/2016)

Sauf dans le cas où le candidat ou le soumissionnaire démontre, conformément à l'article 70 de l'AR du 18/04/2017, avoir pris des mesures suffisantes afin de démontrer sa fiabilité, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un candidat ou un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce candidat ou ce soumissionnaire a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :

- 1° participation à une organisation criminelle;
- 2° corruption;
- 3° fraude;
- 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains.
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

- Sécurité sociale (art. 62 AR 18/04/2017)

Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations en matière de paiement de la sécurité sociale.

Le soumissionnaire transmet l'attestation du dernier trimestre.

- Obligations fiscales (art. 63 AR 18/04/2017)

Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Il transmet l'attestation fiscale et TVA.

¹ Document Unique de Marché Européen - <https://www.publicprocurement.be/fr/document-unique-de-marche-europeen-dume>
Explication plus complète en dernière page

4. Capacité financière et économique et capacité technique et professionnelle :

Les documents doivent obligatoirement être remplis sur les formulaires donnés dans le présent envoi

- Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois, signée par le mandataire de la société et reprenant pour les trois derniers exercices de sa société, son chiffre d'affaires. – voir annexe B
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.
- Afin d'évaluer la capacité technique des candidats, les documents suivants devront être fournis – annexe C
 - o Une liste de minimum 3 références de travaux similaires exécutés ou en cours d'exécution au cours des 5 dernières années d'un montant entre 50 et 150.000 euros.
- Un document attestant les moyens techniques qui seront utilisés pour mettre en œuvre ce chantier – voir annexe D.

5.3 Dossier d'adjudication ou Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)² qui sera remis sur simple demande mail

L'entreprise qui souhaite faire une offre peut faire une demande par mail pour obtenir un dossier complet en vue de la remise des offres.

Demande à faire à : thierry.maillard@lyceefrançais.be

L'ensemble des documents y compris ceux mentionnées dans les clauses administratives particulières du CSC doit être remis avec l'offre.

Les entreprises qui en feront la demande recevront par mail un cahier des charges reprenant :

- Le présent Avis d'Appel à Candidatures ;
- Un cahier des charges comprenant :
 - o Les clauses administratives (dont une partie sont reprises dans la présente annonce)
 - o Les clauses techniques
 - o Les annexes
 - o L'inventaire

Il est impératif de faire une visite sur place, l'offre ne sera pas retenue sans cette attestation. L'attestation de visite doit être signée par le délégué du Lycée Français.

5.4 Critères de jugement des offres :

Pour autant que les documents administratifs recues soient conformes au présent cahier des charges, le pouvoir adjudicataire (PA) classera les offres suivant les critères suivants :

- Prix : 60%
- Technique : 20% (mise en œuvre des complexes isolation et étanchéité choisi)

² Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est un dossier transmis au candidat par le pouvoir adjudicateur. Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché : clauses administratives – clauses techniques – dossier d'offre – annexes – métré ou inventaire

- Maximum 1 page A4 recto – verso
- Bien-être au travail :20% (sécurité du travailleur)
- Maximum 1 page A4 recto – verso

A chaque étape de la procédure, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'interroger les soumissionnaires pour obtenir des clarifications dans la mesure où le marché s'inscrit comme une procédure négociée.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre à tout moment le déroulement de la procédure.

6. Renseignements d'ordre administratif et technique

La date limite de réception des offres est fixée au 29 Avril 2019 à midi (12h)

Les dossiers d'offres seront remis en un seul exemplaire sous enveloppe cachetée avec la mention suivante

Marché de travaux – Rénovation de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture du bâtiment c
-Remise d'offre -

Les dossiers sont à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception ou à déposer contre récépissé au plus tard pour le 29 Avril 2019 à midi :

Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français - 9
1180 Bruxelles

Les dossiers qui seraient délivrés plus tard ne seront pas retenus.

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus par mail auprès de :
T. Maillard - thierry.maillard@lyceefrancais.be

Aucune indemnité n'est prévue au titre de la présente consultation.

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal de Bruxelles.

ANNEXE A – déclaration sur l’honneur (cahier des charges transmis ultérieurement)

ANNEXE B

Déclaration sur le chiffre d'affaire

2018	
2017	
2016	
2015	

ANNEXE C

Travaux similaires

Les travaux similaires doivent porter sur des travaux de toiture d'un montant entre 50.000 et 150.000 euros. Il est impératif qu'une des références porte sur une toiture plate en EPDM et / ou sur une étanchéité projetée même si elle est d'un montant inférieur.

L'entreprise doit démontrer sa capacité à mettre en œuvre de l'EPDM et/ ou une toiture avec une étanchéité projetée.

Année	Nom du chantier	Type de toiture	Montant en euros

ANNEXE D

<u>Moyens techniques mis en œuvre par la société</u>
--

	Possession société	A louer
Camion avec containers évacuations		
Camion grue		
Grue accès 5 niveaux		
Machine de projection étanchéité		
Petite pelleteuse		
Échafaudage		

Local de stockage : surface	
-----------------------------	--

Entreprot : adresse	
---------------------	--

DUME

Qu'est-ce que c'est ?

Le document unique de marché européen (DUME) est un formulaire par lequel les entreprises déclarent leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude pour participer à une procédure de marché public. Il est disponible dans toutes les langues de l'Union et prouve a priori que les conditions requises pour participer aux procédures de passation de marchés publics dans l'Union sont remplies. Grâce au DUME, les soumissionnaires ne doivent plus fournir de justificatifs ni les différents formulaires utilisés auparavant dans le cadre de procédures de passation de marchés publics, ce qui signifie que l'accès aux offres publiées dans d'autres Etats est sensiblement simplifié. A partir d'octobre 2018, le DUME sera uniquement disponible sous format électronique.

(source: <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>)

Quand est-il utilisé?

Pour chaque publication européenne.

Comment l'utiliser sur e-Notification?

Le service e-Procurement travaille actuellement sur une solution permettant d'intégrer le DUME à la plateforme e-Procurement, mais aussi de l'intégrer avec le service (My)Telemarc de l'Agence pour la Simplification Administrative.

En attendant, les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises peuvent utiliser le service gratuit DUME de la Commission européenne :

<https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr>

Vous trouverez ci-dessous une courte marche à suivre pour l'utilisation de ce service :

- Créez un fichier DUME via le service DUME de la Commission européenne .
 - Lors de la création, vous n'avez pas besoin d'entrer un numéro de publication même si cela est demandé facultativement sur le site
- Téléchargez le fichier DUME au format XML et PDF (*)
- Publiez les fichiers DUME dans les deux formats parmi les documents du marché dans votre dossier sur e-Notification
- Les candidats / soumissionnaires peuvent télécharger la version XML du DUME depuis eNotification et importer ce fichier dans le service DUME de la Commission européenne pour répondre aux questions
- Si les candidats / soumissionnaires ont introduit leur fichier DUME complété via des moyens électroniques (ex : e-Tendering), vous pouvez consulter leur réponses en chargeant ces fichiers dans le service DUME de la Commission européenne

(*) Seuls ces formats de fichier peuvent être utilisés.



SPF Stratégie et Appui
DG Comptable fédéral et Procurement
Boulevard Simon Bolivar 30
WTC III
1000 Bruxelles
e-mail : e.proc@publicprocurement.be
téléphone : +32 2 740 80 00